

CCAS de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .11 / 2024

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt-quatre, le 6 juin,

En exercice : 16

De Présents : 10

De votants : 13

*Le Conseil d'Administration étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Président.*

**Présents :**

Mme BIGEL Anne-Marie - Mme BOUCHER Julie – Mme DOLE Stéphanie - Mme DURANDO Danielle - Mme GACNIK Marie-France – Mme THIERRY Martine - M. ROSSI Patrick – Mme SCOTTO Fabienne – Mme VEZZOSO Andrée

**Absent(e)s excusés :**

Mme DUPONT Karine donne procuration à Mme BOUCHER Julie  
M. RABILLER Noël donne procuration à Mme THIERRY Martine  
Mme YZQUIERDO Laurence donne procuration à Mme GACNIK Marie-France

**Absent(e)s :**

Mme DELOR Isabelle  
M. GAUTIER Franck  
M. SEIGNOBOS Jean-Luc

*Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame DURANDO Danielle ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

**DEMANDE DE PRIME D'OBTENTION AU PERMIS DE CONDUIRE ET AU BREVET  
D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (B.A.F.A)**

Monsieur le Président expose qu'afin de favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire le Centre Communal d'Action Sociale de la commune propose une aide financière au permis de conduire, l'absence de ce dernier pouvant freiner l'accès à une formation ou un emploi.

D'autre part, une aide à l'obtention du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou le Brevet National de Sécurité et de Sauvetage (BNSSA) peut être attribuée. En effet, ces diplômes représentent une clé pour évoluer dans les métiers de l'animation.

Une campagne de communication et les inscriptions ont été ouvertes en 2024. Conformément aux délibérations n°10/2023 et n°02/2024, la première session est arrivée à échéance et il convient de délibérer sur l'octroi des bourses au regard des demandes qui ont été enregistrées.

Au total sept demandes ont été déposées, à savoir :

- 5 demandes au titre du permis de conduire,
- 2 demandes au titre du BAFA.

Le montant des aides est accordé en contrepartie d'un engagement bénévole au cours d'actions en faveur de la commune et du Centre Communal d'Action sociale (CCAS) à hauteur de 14h00 chacun.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et Familiale,

**VU** les délibérations n°10/2023 du Conseil d'Administration en date du 9 novembre 2023 et n°02/2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relatives à la mise en place et aux conditions d'attribution des bourses d'aides au permis de conduire, BAFA et BNSSA,

**ET APRES en avoir constaté,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

**D'ACCORDER** les primes d'obtention au permis de conduire et au BAFA comme indiqué ci-dessous :

- Demande n°1 : une aide de 150€ pour un permis de conduire,

- Demande n°2 : une aide de 300€ pour un permis de conduire,
- Demande n°3 : une aide de 300€ pour un permis de conduire,
- Demande n°4 : une aide de 150€ pour un BAFA,
- Demande n°5 : une aide de 150€ pour un BAFA,
- Demande n°6 : une aide de 300€ pour un permis de conduire, si aucune prise en charge par la mission locale. En cas de prise en charge financière par la mission locale, l'aide est ramenée à 150€,
- Demande n°7 : une aide de 300€ pour un permis de conduire, si aucune prise en charge par la mission locale. En cas de prise en charge financière par la mission locale, l'aide est ramenée à 150€.

**Article 2 :**

**DE DIRE** que les bénéficiaires s'engageront bénévolement en faveur d'actions pour la commune et le CCAS à hauteur de 14h00 chacun.

**Article 3 :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en relation avec cette affaire.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus  
AU REGISTRE sont les signatures  
POUR COPIE CONFORME

**POUR : 13**

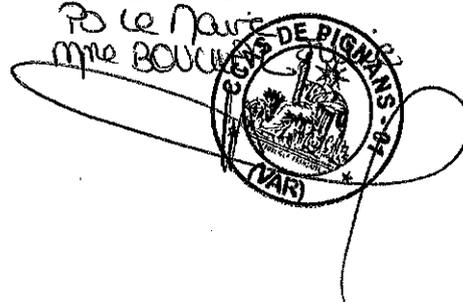
**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Le Président**

**Fernand BRUN**

*Po le Maire  
Mme BOUCHER*

The image shows a circular official stamp of the Commune de Pignans (34) with a central emblem. A large, handwritten signature in black ink is written over the stamp. The signature appears to be 'Po le Maire' and 'Mme BOUCHER'.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20240606-CCASDEL11\_2024-AR